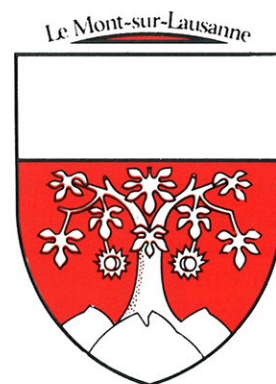


# AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth, Le Mont

## \*\*\*\*\* VOEUX \*\*\*\*\*

*Les autorités de notre Commune ainsi que le personnel communal  
souhaitent à tous d'excellentes fêtes de fin d'année  
et formulent leurs vœux pour que 1985 soit propice à tous.*

## \*\*\*\*\* VOEUX \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## REFLETS DU LÉGISLATIF

Le Conseil communal s'est réuni pour la septième fois cette année le 5 novembre, sous la présidence de M. Daniel Grosclaude, président. Une partie de cette séance fut consacrée aux transports publics, notamment à la ligne de bus No 20.

Auparavant les membres du Conseil ont approuvé à l'unanimité le préavis municipal concernant le nombre de municipaux pour la législature 1986-1989 et les conclusions de la commission ad hoc, c'est-à-dire le statu quo avec 7 conseillers municipaux. C'est M. Michel Mattenberger qui a rapporté au nom de la commission.

### T.L.

Suite à diverses interventions de membres du Conseil communal, notamment de Madame Nadine Gaillard et de M. Adrien Dormond, la Municipalité a étudié la possibilité d'introduire un tarif urbain sur la ligne du bus No 20 au profit des habitants du Mont et d'augmenter la fréquence de passage des bus. Elle a fait connaître ses conclusions dans un rapport écrit au Conseil.

Selon ce rapport, dont la rédaction a été précédée par des contacts avec la direction des T.L. et les représentants des autres municipalités concernées par la ligne No 20, la Municipalité du Mont est disposée à entrer en matière sur l'introduction du tarif urbain, la participation communale supplémentaire au déficit des T.L. restant dans un ordre de grandeur acceptable.

Par contre, la Municipalité ne peut se rallier à l'augmentation de fréquence demandée (30 minutes pendant la journée, le renforcement aux heures de pointe étant main-

tenu), qui coûterait de l'ordre de Fr. 130'000.- à Fr. 160'000.- supplémentaires à notre commune, selon les solutions réalisées.

Une commission ad hoc a rapporté sur ce document. Le problème a été scindé en deux par la commission qui, faute de temps, a examiné uniquement l'introduction du tarif urbain et qui manifeste son intention de poursuivre son étude, pour rapporter ultérieurement sur l'augmentation de la fréquence et d'éventuelles autres améliorations.

Par 34 voix contre 11, les membres du Conseil approuvent l'introduction du tarif urbain appliqué aux habitants du Mont moyennant présentation d'une carte de légitimation, et prient la Municipalité d'entreprendre sans délai les démarches utiles auprès de la direction des T.L. Il devrait en résulter pour la commune une participation supplémentaire au déficit des T.L. de Fr. 22'000.- par an (valeur 1984). Par 32 voix contre 15 le Conseil décide de recourir aux crédits supplémentaires pour couvrir ce poste, plutôt que de l'inscrire au budget.

A ce sujet M. Le Syndic relève que des représentants des T.L. ont confirmé leurs expériences selon lesquelles le confort et la fréquence priment sur le prix et attirent davantage de clientèle qu'un tarif plus modéré.

Le Conseil ne souhaite par contre pas que la commission ad hoc poursuive ses travaux sur l'augmentation de la fréquence des bus. La Municipalité est consciente qu'une augmentation serait appréciée, mais relève aussi qu'il ne s'ensuivrait pas une réelle augmentation des passagers. Il faut en effet tenir compte de la relative dissémination de l'habitat dans notre commune (hameaux éparpillés),

qui entraîne des marches d'approche non négligeables jusqu'à la ligne du bus et représente ainsi une forte incitation à utiliser la voiture privée plutôt que les transports publics.

### Communications de la Municipalité et propositions individuelles

M. Grosclaude donne connaissance d'une pétition signée par une cinquantaine de citoyens du Mont concernant les dangers de la circulation à la route des Martines. Les pétitionnaires suggèrent de régler ce problème en instaurant un sens unique: route des Martines - route de Sauvablin. Le Conseil renvoie cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport. L'implantation d'un passage pour piétons à la route des Martines en face de la petite épicerie, demandée par M. Roger Rigo, sera examinée en même temps que la pétition.

M. Philippe Rauschert informe ensuite le Conseil que notre boursier, M. Zingre, est gravement atteint dans sa santé et risque de ne pas pouvoir reprendre son travail. Il lui exprime tous ses vœux. Cette absence pose évidemment des problèmes au personnel du bureau communal. M. Rauschert profite de l'occasion pour remercier tout particulièrement Mlle Borloz et M. Frioud, qui s'efforcent tous deux de parer au plus pressé. De plus, le boursier de la commune d'Epalinges vient dépanner une fois par semaine. Ces circonstances et le travail toujours plus important dans le domaine de la comptabilité et particulièrement dans le secteur de l'AVS a incité nos autorités à mettre au concours un poste de comptable.

Suite à une intervention de M. Michel Mattenberger lors de la dernière séance concernant l'enseignement des sciences dans nos classes, M. Jean Henny, après avoir donné un bref historique de l'organisation de nos classes, relève que le système à deux maîtres actuellement en vigueur donne entière satisfaction et a été approuvé par la Direction des écoles, par le Département de l'instruction publique et par l'Inspecteur d'arrondissement. M. le municipal des écoles rappelle que l'organisation des classes est du seul ressort des commissions scolaires.

M. Hervé Menétrey revient sur la soirée information concernant la centrale chaleur/force là où était prévue l'UIOM 2. Il serait souhaitable que la Municipalité informe le Conseil communal de sa prise de position à ce sujet et qu'il y ait collaboration entre les deux instances. Il rappelle que le haut de la cheminée de cette centrale arriverait "à vue de nez" à l'altitude du Petit-Mont et que l'on n'y brûlerait pas seulement du gaz, mais aussi du mazout lourd et du charbon. Il y a là de quoi méditer: d'une part l'esthétique, d'autre part la pollution atmosphérique.

M. Alfred Borgeaud se demande si le privilège d'ailleurs rare de "chemin bordiers autorisés" décidé en 1972 pour le chemin du Mottier en vue des extensions du quartier "En Crétaison" est toujours justifié, vu que la réalisation du quartier semble renvoyée aux calendes grecques.

Une villa solaire à la route de Penau restée en panne, à l'abandon, irrite les habitants du quartier. Selon M. Claude Agassiz, la reprise de ce chantier serait imminente. En attendant une clôture a été posée tout autour afin d'éviter d'éventuels accidents.

La parole n'étant plus demandée, M. le président clôt la séance à 21h.40.

La secrétaire:  
Evelyne Panchaud

\*\*\*\*\*

## COMMUNIQUÉS ...

### ... de la Municipalité

#### Ordures ménagères

Les ordures ménagères seront déposées avant 7 heures le jour du ramassage ou exceptionnellement à partir de 20 heures la veille du jour de ramassage.

— *Trop souvent notre Commune est enlaidie par des personnes ne respectant pas cette disposition et déposant leurs sacs à ordures dès le lendemain du jour de ramassage en prévision du suivant. Nous prions chacun de bien vouloir faire un effort afin d'éviter les plaintes et l'intervention de la police municipale.*

#### Ramassage et recyclage du verre

En 1980 déjà, Vetrorecycling S.A. nous informait que le ramassage et le recyclage du verre selon le système actuel (teintes mélangées) leur posaient de sérieux problèmes. A court terme, une autre solution devait être envisagée.

A la fin du mois de juin de cette année, lors d'une séance d'information organisée par Vetrorecycling S.A. les responsables nous apprenaient que **dès le 1er janvier 1985**, ils ne pourraient plus accepter la prise en charge du verre par teintes mélangées.

Le nouveau système de ramassage qui fonctionne déjà à satisfaction dans plus de 2200 communes (88% de la population) consiste à placer à certains endroits du territoire des bennes spéciales, comprenant trois compartiments dans lesquels les utilisateurs doivent déposer les emballages perdus. Il faut bien entendu respecter le triage du verre, selon les teintes, vert, blanc ou brun. **Ce système de ramassage entrera en fonction dans notre commune au début de 1985.**

Pour comprendre cette décision, il peut être intéressant de vous apprendre que les trois verreries de notre pays ont refondu en 1983 plus de 112'000 tonnes d'emballages "verre perdu". Avec du verre récupéré brun ou blanc, on refait du verre de même couleur; par contre, le verre de teintes mélangées ne peut être refondu que pour produire du verre de couleur verte. Or cette catégorie de verre dépasse largement les besoins du commerce.

Nous vous renseignerons dès que possible sur les endroits où seront déposés les bennes à verre. Nous sommes persuadés que notre population fera un effort pour que ce nouveau système de récupération du verre fonctionne à satisfaction.

R. Henny  
Municipal

\*\*\*\*\*

### ... des écoles

Lors de la publication de la liste des titulaires des classes des écoles du Mont, un regrettable oubli s'est produit. En effet, dans le cadre des classes enfantines, l'une d'entre elles a été omise.

Il s'agit de

Enf. 1      Mme Vuagniaux Gilberte      Mottier A

Nos Excuses.

Direction des écoles

\*\*\*\*\*

## ... des PTT

L'entreprise des PTT cherche un  
**Entrepreneur postal - Conducteur**

Pour le transport des écoliers du Mont-sur-Lausanne.

Exigences: citoyen ou citoyenne de nationalité suisse; de bonne moralité, possesseur d'un permis de conduire de la catégorie D1 (peut s'engager à le faire avant l'entrée en service). Bon conducteur, ponctuel, prudent et en bonne santé.

Avantages: salaire correct, libre trois mois par an, pas de mise de fonds personnelle.

Entrée en service: dès que possible.

Renseignements: M. Hauser, office de poste, Le Mont-sur-Lausanne, tél. 32 01 06, où le cahier des charges peut être obtenu.

Offres: écrites jusqu'au 30 novembre 1984 à la Direction d'arrondissement postal, division de l'exploitation, 1001 Lausanne; joindre une photocopie du permis de conduire et un extrait du casier judiciaire.

### Service postal pendant la période des fêtes de Noël et de Nouvel-An 1984-85

Le service postal sera organisé comme il suit durant la période des fêtes de fin d'année:

#### Samedi 22 décembre 1984

07.30 - 11.00 Une distribution de lettres et de colis.

#### Lundi 24 décembre 1984

07.30 - 11.00 Une distribution de lettres, de colis et d'articles d'argent.

#### Mercredi 26 décembre 1984

Fermé Pas de distribution.

#### Samedi 29 décembre 1984

07.30 - 11.00 Une distribution de lettres.

#### Lundi 31 décembre 1984

07.30 - 11.00 Une distribution de lettres, de colis et d'articles d'argent.

#### Mercredi 2 janvier 1985

Fermé Pas de distribution.

Il est recommandé aux expéditeurs de ne déposer, du 10 décembre 1984 au 2 janvier 1985, que dans des cas urgents des envois sans adresse destinés à être remis à tous les ménages.

L'administrateur postal et son personnel présentent les meilleurs vœux pour une heureuse nouvelle année à tous les habitants de la commune.

*Office de poste*

\*\*\*\*\*

## JUBILAIRE

Avec deux jours d'avance, le vendredi 10 août 1984, en fin d'après-midi, la Municipalité du Mont, in corpore, ainsi que deux représentants de celle de Blonay accompagnaient leurs syndics respectifs, tous deux fils du jubilaire, chez Monsieur **Marcel Rauschert-Thuillard** qui fêtait

ses nonante ans. Ce fut l'occasion d'échanger quelques aimables propos et de présenter vœux et félicitations au nouveau nonagénaire qui jouit d'une très bonne santé et a encore la répartie vive.



Monsieur Marcel Rauschert est né le 12 août 1984, aîné d'une famille de cinq enfants encore tous en vie. Enfant de Morrens, à la fin de sa scolarité il fit un apprentissage de menuisier, de 1910 à 1913, chez M. Victor Gret alors établi dans l'immeuble de M. Vetterli (actuellement chez Mme Dutoit) à la route de Lausanne. En 1912, il participa à la construction de l'actuel bâtiment de la menuiserie Rauschert qu'il vint habiter en 1935, avec son épouse, sa fille et ses deux garçons. Il racheta finalement cette entreprise en 1936 et y accomplit une laborieuse carrière, prolongée maintenant par son fils cadet et son petit-fils.

Les autorités communales du Mont ainsi que les "Montains et Montaines" réitèrent leurs vœux de santé et bonheur au jubilaire; qu'il vive encore longtemps entouré des siens, dans son appartement, voilà ce que nous lui souhaitons.

*Réd.*

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS DES SOCIÉTÉS

### Lotos

Novembre, décembre, mois des lotos au Mont. Nous vous rappelons les dates des deux derniers qui auront lieu

**les 15 et 16 décembre 1984**

A chaque loto, un grand choix de marchandise vous attend ainsi qu'un demi-cochon et un agneau; à celui de dimanche, il est même possible de gagner un week-end à Paris pour deux personnes. Qu'on se le dise! et nous vous attendons nombreux pour soutenir les sociétés organisatrices.

*Le Comité*

\*\*\*\*\*

### S.F.G. Le Mont

Le premier septembre dernier, notre société organisait un concours inter-société, combiné avec le concours interne. C'est sous un soleil éclatant que dames et messieurs,



jeunes et moins jeunes se sont affrontés amicalement en: football, volley-ball et badminton.

Il y eu quelques "couacs" du côté du ravitaillement solide, mais tout le monde trouva de quoi trinquer à l'amitié et au sport.

Notre dernière assemblée générale du 28 septembre révèle un effectif de 364 membres, 26 moniteurs, et 6 membres du comité, avec une nouvelle sous-section mixte "aérobic", dirigée par Christiane Rochat.

Suite à la démission de Jacques Isely, président et Klaus Perroulaz, vice-président tous deux chaleureusement remerciés pour leur dévouement et le travail accompli au sein du comité, l'élection de deux nouveaux membres est nécessaire.

Pour le nouvel exercice, le comité se présente comme suit:

Gilbert Burri	président
Jean-Pierre Girardet	vice-président
Elisabeth Corbaz	secrétaire
Raymond Bourgoz	caissier
Frédéric Cordey	membre adjoint
Christiane Rochat	présidente technique.

Le comité remercie les moniteurs et monitrices pour leur dévouement, sans lequel rien ne serait possible. Il souligne aussi, avec plaisir, la présence de M. Robert Derron, et termine par la nomination de 6 nouveaux membres honoraires, approuvée par l'assemblée, soit:

Yolande Pache  
Jacotte Baehler  
Paul Chamot  
Gilbert Burri  
François Barrat  
Michel Pache.

**Quelques dates à retenir:**

3 mars 1985: Journée à ski.  
8 et 9 juin 1985: Régionale  
Jeunes-gymnastes et pupillettes.

*M. Henchoz*

\*\*\*\*\*

**Tennis Club Le Châtaignier**

**Intense activité et premiers résultats**



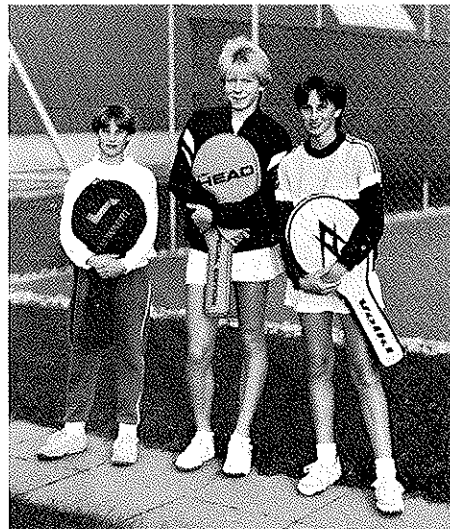
EQUIPE FÉMININE VICTORIEUSE DANS SON GROUPE  
S. Mihoubi, S. Debély, V. Seiler, I. Roten, M. Lanfranconi  
H. Rhis, N. Gugger, F. Pfister, C. Berguerand

La saison d'été qui s'est achevée le 7 octobre 1984, a vu se

dérouler les traditionnelles manifestations fort bien fréquentées (tournoi d'ouverture, tournoi de la Fleur de Lys, tournoi de la mi-août, tournoi interne annuel avec les soirées d'ouverture, de la mi-août et de clôture), et a également vu nos juniors et nos seniors progresser dans les différents tournois cantonaux et hors du canton, ainsi que dans le championnat inter-clubs.

Voici les commentaires du président de la Commission technique, Monsieur E. Rhis:

"Tournoi interne de double mixte, cours de tennis pour les jeunes le mercredi après-midi, championnat inter-clubs, telles sont les têtes de chapitre d'un début de saison très actif dans la halle et sur les courts extérieurs du TC "Le Châtaignier".



EQUIPE FINALISTE ROMANDE INTERCLUB  
JUNIOR 1984  
Anne Fluckiger, Isabelle Roten, Karine Fluckiger

Ce ne sont pas moins de 48 équipes de double mixte qui se sont affrontées dans une joute marquant traditionnellement le début de la saison d'été. Les 24 équipes éliminées au premier tour se voyaient offrir une nouvelle chance dans un second tableau qualifié, mais par les mauvaises langues seulement, de tableau des "perdants". Beaucoup de concentration, de volonté, de transpiration pour désigner les deux équipes gagnantes:

dans le tableau principal, Madame G. Perrin associée à Monsieur F. Wieland, et dans le tableau de la deuxième chance Madame G. Alberti associée à Monsieur M. Ramirez.

Avec les premiers jours de mai, ont repris tous les mercredi après-midi les cours de tennis où 68 jeunes de 5 à 17 ans font le dur apprentissage devant les mener progressivement à la maîtrise des principaux coups du tennis. Il sont guidés par Messieurs J. Claret, professeur, E. Rhis, moniteur, Mesdames F. Pfister, M. Lanfranconi et M. Jotterand; à ces dernières incombant la tâche difficile d'initier les plus jeunes au comportement capricieux de la balle.

Le printemps 1984 a vu également l'entrée du TC "Le Châtaignier" dans une nouvelle activité: le championnat inter-clubs.

C'est au niveau de la 4ème ligue qu'une équipe dames et un équipe messieurs ont pu affronter d'autres clubs de la région romande.

Comportant chez les dames 6 matchs par rencontre, 9 chez les messieurs, se déroulant tantôt à domicile, tantôt à l'extérieur, l'inter-club permet aux joueurs et

joueuses attirés par la compétition, de progresser face à des adversaires et des types de jeux jusque là inconnus. Première saison d'inter-clubs donc, mais début prometteurs puisque les dames étant championnes de leur groupe, disputeront le tour final d'ascension en 3ème ligue; les messieurs, des jeunes surtout, ont quant à eux terminé en 3ème position dans leur groupe de 5 équipes. Nul doute qu'aguerris par ce premier contact, les jeunes et moins jeunes membres de ces équipes fourbiront leurs armes tennistiques durant l'hiver prochain afin de repartir au printemps découvrir d'autres clubs dans le cadre d'une deuxième saison d'inter-clubs. (E. Rhis).

En inter-clubs juniors, nos jeunes filles se sont bien comportées et ont accédé à la finale romande en perdant de justesse contre Drizia (Genève).

Le traditionnel cours juniors d'automne dirigé par Monsieur de Flaugergues assisté de Monsieur E. Rhis a connu un succès certain et a permis de mesurer tous les progrès accomplis par les juniors.

Quant à notre professeur Monsieur J. Claret il a poursuivi tout au long de la saison son inlassable activité pour le plus grand plaisir de tous, qu'il en soit remercié.

Une des juniors de notre club a pu être sélectionnée dans le cadre vaudois et dans le cadre romand.

Voici les résultats du tournoi interne:

**Simple messieurs D:**

M. Devaud bat F. Gugger 6/4 2/6 6/4

**Simple dames:**

I. Roten bat K. Fluckiger 6/1 6/1

**Simple messieurs C:**

P. Marquet bat A. Kleiber 4/6 7/6 6/1

**Double messieurs D:**

R. Sangra - E. de Braun battent  
R. et A. Fragnière 6/4 6/2

**Double messieurs C:**

R. de Bluts - E. Rhis battent  
J. Pivoda ' P. Marquet 6/1 7/6

**Double dames:**

V. Seiler - C. Schönenberger battent  
M.C. Grobéty - G. Perrin 7/5 6/4

**Total:** 171 matches, 360 sets, 2015 jeux, soit 2,1 matches, 4,5 sets et 25 jeux à l'heure.

Ainsi donc au seuil de la saison d'hiver tout indique que l'activité sportive et amicale du tennis club "Le Châtaignier" va se poursuivre sous les meilleures auspices, y compris les habituelles activités annexes désormais traditionnelles (club des Châtaignes, club de bridge et de yass, jogging, rencontres amicales), alors que de nombreux tournois d'hiver, plus particulièrement réservés aux juniors permettront encore de les aguerrir pour la prochaine saison d'été.

*Le Comité*

\*\*\*\*\*

## UNE ENTREPRISE DE BUDRON

### Alcotec SA – Constructions métalliques

Alcotec SA est une entreprise de constructions métalli-

ques spécialisée dans la fabrication des façades, portes et fenêtres en métal, avec plusieurs départements annexes soit:

- rénovation de façades en métal ou éternit,
- faux plafonds métalliques,
- serrurerie générale,
- séparation de bureaux et WC.

L'entreprise a été créée en fin 1982 par M. Udo Kotecki à la rue de la Tour à Lausanne avec une surface de 80 m<sup>2</sup> et 3-5 employés. Vu l'importance des travaux il s'avèra nécessaire de louer d'abord un deuxième atelier à Renens et ensuite un troisième à Lausanne.

En 1975, un terrain a été acheté en Budron H pour permettre une centralisation de toutes les activités. La première étape a été réalisée en 1979 avec une surface de 800 m<sup>2</sup>; mais encore une fois l'importance de nos travaux et surtout notre activité à l'étranger, notamment en Arabie Séoudite, Algérie, Irak, Allemagne, Autriche et Bulgarie, plus la création d'un nouveau département Service portes Portas, rénovation des portes en bois existantes, ont obligé l'entreprise à s'agrandir. Une deuxième tranche a été construite en 1981-1983; notre surface est maintenant de 1300 m<sup>2</sup> et 33 personnes sont occupées dans l'entreprise. Le seul actionnaire d'Alcotec SA et Portas est Mr. Udo Kotecki qui habite également depuis 1977 sur la commune du Mont.

Comme grandes réalisations on peut noter récemment la nouvelle Centrale laitière Orlait au Mont ainsi que l'Université de biologie à Dorigny.

*Réd.*

\*\*\*\*\*

## DATES DE PARUTION des "4 coins du Mont" en 1985

Comme ces dernières années, le journal "Aux 4 coins du Mont" paraîtra en 1985 à intervalles réguliers, soit tous les deux mois.

Pour l'année prochaine, le calendrier de parution suivant a été retenu:

Délai de dépôt des articles	Parution
10 janvier	fin janvier
10 mars	fin mars
10 mai	fin mai
10 juillet	fin juillet
10 septembre	fin septembre
10 novembre	fin novembre

Les articles que vous désirez faire paraître doivent être déposés à la date indiquée au plus tard auprès du rédacteur du journal: M. Rémy Vaucher, ch. du Mottier 3, 1052 Le Mont, tél.: 32 00 03.

**PROCHAIN JOURNAL: fin janvier 1985 DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES ARTICLES: 10 janvier 1985**  
**RÉDACTEUR: M. Rémy Vaucher, chemin du Mottier 3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 32 00 03**



Petit Mont et Côtes du Châtaignier